

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 034-213400534-20250619-2025_06_07-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'AN DEUX-MILLE-VINGT-CINQ, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal de la commune de CARLENCAS ET LEVAS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame TOLUAFE Sylvie, MAIRE

**Objet : Décision
Modificative n°1 Budget
COMMUNAL**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/06/2025

N°7

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes TOLUAFE Sylvie, RADURIAU Linda, 3e adjointe
Ms. POUJOL Cédric, 1er adjoint, ALZIEU Marc, 2e adjoint, M. GIMENO Michel, Mr FIGAROL Gérard

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme ARNAUD Emilie a donné pouvoir à M POUJOL Cédric.

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉ :

Mr MITTENAERE Johnny
Mr BOUCHET Joël

Secrétaire de séance :

Madame RADURIAU Linda a été élu secrétaire de séance.

Vu l'instruction budgétaire M57,

Vu le budget annexe de la Commune,
Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget annexe de l'exercice 2025

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur Crédits ouverts
D 6156 Entretien et réparation sur voiries	7 972,20 €	
Total D 011 : Charges à caractères général	7 972,20 €	
D 023 Virement à la section d'investissement		12 955,70 €
Total D023 : Virement à la section d'investissement		12 955,70 €
D 2131 Constructions de bâtiments publics		1 125,60 €
D 2131 Constructions de bâtiments publics		2 461,20 €
D 2156-116 Bâtiments communaux		7 972,20 €
D2183 : Matériel Informatique		1 396,70 €
Total D21 Immobilisations corporelles		12 955,70 €

R 021 Virement à la section de fonctionnement	12 955,70 €
Total R021 Virement à la section de fonctionnement	12 955,70 €
R 773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 125,60 €
R 773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 396,70 €
R 773 Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	2 461,20 €
Total R77 Produits spécifiques	4 983,50 €

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,
Accepte la Décision Modificative N°1 du budget annexe M57 de l'année 2025

Fait en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance



Le Maire

TOLUAFE Sylvie



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr